



COMPÉTITION DE PATINAGE ARTISTIQUE



COUPE
François Le Comte



DATE
5/6
DÉCEMBRE
2026



LIEU
PATINOIRE
EVRY-
COURCOURONNES



ENTRÉE
LIBRE

ON AIR



NOVOTEL
EVRY-COURCOURONNES



Cette compétition de patinage artistique est ouverte aux clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace, sous l'égide de la FFSG et de la Ligue Île-de-France de Patinage Artistique.

Elle est réservée aux patineurs de la Filière :

- ▶ **Régionale : A, B - R1/R2 – Adultes,**
- ▶ **Catégories Dames et Messieurs : Poussins - Benjamins - Minimes - Novices – Juniors – Juniors/Séniors-Adultes toutes catégories**
- ▶ **Ainsi qu'aux patineurs de la zone IDF :**

Filière Fédérale : Novices – Juniors- Séniors (Dames – Messieurs)

Elle est support de médailles suivant le règlement de l'année en cours publié par la CSNPA.

Vous trouverez ci-joint toutes les informations utiles pour votre inscription :

- ▶ Renseignements généraux (dates, modalités d'inscription, ...)
- ▶ Bulletin d'inscription

Nous nous tenons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir, nous vous présentons nos sportives salutations.



L'équipe de la section patinage SCA 2000 EVRY

Catégories et Filières

Filière Régionale : A, B - R1/R2 – Adultes

Catégories Dames et Messieurs : Poussins - Benjamins - Minimes - Novices
Juniors – Juniors/Séniors - Adultes toutes catégories

Ainsi qu'aux patineurs de la zone IDF - Centre : Filière Fédérale : Novices - Juniors - Séniors
(Dames – Messieurs)

Règlement administratif

- ▶ Les patineurs devront être en possession, **le jour de l'inscription**, d'une licence compétition ou d'une extension en patinage artistique délivrée par la Fédération Française des Sports de Glace (FFSG) pour la saison 2026-2027. Attention, aucune inscription pour des patineurs non licenciés ne pourra être acceptée.
- ▶ Les compétiteurs s'engagent à respecter les horaires et devront être présents à la patinoire 45 minutes avant le début des épreuves, ce temps d'avance peut être maintenu dans le déroulé de la compétition.



- ▶ Le club organisateur assurera un accueil à l'entrée de la compétition. Les patineurs participants et les officiels sont invités à se faire enregistrer dès leur arrivée sur le site.
- ▶ Les clubs s'attacheront à tenir à jour les feuilles de contenus de programmes de leurs patineurs en saisissant les éléments sur le site de la CSNPA au plus tard 14 jours avant le début de la compétition. Le club organisateur ou les organisateurs de la compétition déclinent toute responsabilité en cas d'accidents ou de dommages survenus à l'encontre des patineurs ou officiels les accompagnants. Les patineurs, leurs familles et encadrants assument tout risque de préjudice moral ou corporel en rapport avec la compétition et renoncent à engager toute poursuite à l'encontre du club organisateur ou de ses dirigeants.
- ▶ Les réclamations sont définies et réglementées par le règlement général des officiels d'arbitrage.
- ▶ Les personnes participant à une compétition doivent respecter les règles et dispositions applicables, descriptions d'activités, charte d'éthique, codes et autres règles de conduites prescrites par la FFSG.
- ▶ Les patineurs qui prennent part à une compétition et leurs accompagnateurs sont tenus d'obéir aux instructions des officiels d'arbitrage en charge de la compétition.
- ▶ La présence aux podiums fait partie intégrante de la compétition, le club organisateur n'est pas tenu de remettre les récompenses aux patineurs qui ne participeraient pas aux podiums.



Les musiques devront être envoyées à l'avance par mail :

competitionpatinage.sca2000@gmail.com

en pièce jointe ou à l'aide d'un lien de téléchargement pour plusieurs fichiers (Ex : wetransfer) au plus tard le ;

23 Novembre 2026.

Le nom des fichiers musicaux dans cet e-mail doit être au format :

Division Catégorie Sexe NOM Prénom (Ex : R2 Novice Messieurs DEGLACE Axel.mp3).

Néanmoins le patineur devra prévoir un support numérique (clé USB, téléphone, tablette, ...) avec la seule musique de son programme.

Règlement Technique

- **Pour toutes les catégories : Règlement CSNPA 2026 - 2027**
- Lors de la compétition, les licences peuvent être demandées.



Modalités d'inscription et de paiement

Le nombre de participants par club n'est pas limité. Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser les inscriptions dès que le nombre de 200 programmes pour le week-end sera atteint.

Les inscriptions seront traitées dans l'ordre d'arrivée et nous appliquerons les priorités suivantes :

- ▶ **Priorité 1 :** A/B - R1/R2 - Adultes
- ▶ **Priorité 2 Zone IDF :**
 - ▶ Filière Fédérale : Novices – Juniors – Séniors (Dames – Messieurs)
- ▶ **Priorité 3 autres zones suivant places disponibles et inscriptions en attente**

Pour que les inscriptions soient considérées complètes, les clubs doivent remplir avec précision le formulaire joint au présent règlement et indiquer clairement le nom, prénom et coordonnées du correspondant chargé des inscriptions dans leur association.

- ▶ Les inscriptions ne seront validées définitivement qu'à réception du règlement financier. Le non-paiement intégral des inscriptions entraînera la désinscription des patineurs du club concerné.
- ▶ Les droits versés restent définitivement acquis au club organisateur. **Aucun remboursement** ne sera effectué en cas de forfait (y compris sur présentation d'un certificat médical). Les forfaits sont à signaler dès leur connaissance au club organisateur par mail.

La liste des patineurs devra nous parvenir **avant le 05 Octobre 2026**

par mail : scasurglace@gmail.com

copie competitionpatinage.sca2000@gmail.com

Le montant de l'inscription est fixé à 47 euros par participant.

Le règlement est à adresser avant **le Lundi 12 Octobre 2026**

par virement bancaire sur le compte suivant en précisant le nom de votre club :

Bénéficiaire : SCA 2000 Patinage Artistique

- **Banque :** LCL
- **IBAN :** FR50 3000 2069 7000 0007 9317 L42
- **BIC :** CRLYFRPP

Merci d'indiquer : FLC + nom du club

Justificatif à nous adresser par mail



Renseignements Complémentaires

Marion FARCY (Présidente de la section patinage SCA 2000 Evry)

Tél : 06 24 80 32 07

Email : scasurglace@gmail.com

Renseignements Technique

Didier MANAUD, entraîneur

Tél. : 06 89 43 84 85

Email : didier.manaud@gmail.com

Restauration

Le bar de la patinoire sera ouvert afin de permettre aux compétiteurs et aux accompagnateurs de se restaurer.

Accès à la patinoire

En transport en commun

- ▶ RER D gare Évry Courcouronnes puis suivre CENTRE COMMERCIAL
- ▶ TRAM : T12 Terminus

En voiture

A6 Evry-Courcouronnes centre

- ▶ parking patinoire payant
- ▶ parking du tribunal de grande instance (rue des Mazières) puis passage à pied entre la piscine et les Arènes
- ▶ par le centre commercial Le SPOT parking gratuit (entrée parking souterrain au niveau du Mc Donald 2 bd de l'Europe – Valéry Giscard d'Estaing)

Dates à retenir

Date limite d'inscription

Lundi 5 Octobre 2026

Date limite de réception du règlement

Lundi 12 Octobre 2026

Musique

Lundi 23 Novembre 2026

Tirage au sort

Dimanche 29 Novembre 2026

Compétition

Samedi 5 et dimanche 6 Décembre 2026

